

Questions en rapport avec le Prophète Adam (Paix sur lui)...

Passage du Qour'aane N°1 :

[Allah] dit (en s'adressant à Satan, qui a refusé de se prosterner devant Adam (alayhis salâm)):

« Descends d'ici, Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil ici. Sors, te voilà parmi les méprisés. » (Sourate 7 - Verset 13)

Question N°1: Dans ce verset Allah ordonne à Iblis de descendre d'ici. D'où Iblis devait il descendre, pour aller où?

Réponse N°1: En guise d'introduction, je voudrai humblement rappeler deux points importants qui permettront une meilleure approche de vos questions:

Le Qour'aane n'étant pas un livre d'histoire mais un rappel émanant d'Allah pour guider l'humanité, c'est pourquoi les récits qu'il contient ne sont pas relatés de façon complète en un seul endroit et n'exposent pas toujours l'ordre chronologique des événements (la seule exception, à ma connaissance, porte sur l'histoire de Youssouf (alayhis salâm)). A titre d'exemple, l'histoire de Adam (alayhis salâm) est évoquée, d'une façon ou d'une autre, au sein de dix chapitres. Donc, pour bien comprendre le déroulement d'un récit, il faudra consulter l'ensemble des passages du Qour'aane qui y font allusion.

Une des questions essentielles qui se pose au sujet du récit de Adam (alayhis salâm) (et que vous évoquez vous-même) est de déterminer la nature exacte du paradis dont il y est question. La majorité des savants sont d'avis qu'il s'agit du « Djannat-oul-Ma'wâ », c'est à dire du Paradis destiné aux croyants après le Jugement Dernier. Ce paradis, rappelons-le, se trouve situé au delà des cieux. D'autres éminents savants pensent au contraire qu'il s'agissait d'un paradis terrestre, qui était situé à un endroit élevé du globe (selon Allâmah Ibné Kathir r.a., Oubay Ibné Ka'b (radhia Allâhou anhou), Ibné Abbâs (radhia Allâhou anhou), Abou Hanifah r.a., entre autres, étaient de cet avis. Chaque partie présente de bons arguments pour appuyer leur opinion. Allâmah Ibné Kathîr r.a. présente une excellente synthèse de ces arguments dans son ouvrage « Al Bidâya wan Nihâya » - Volume 1 / Pages 75-76). Il est à noter que le sens du récit diffère quelque peu en fonction de l'interprétation qu'on adopte.

Pour revenir à votre question, sachez qu'il y a trois opinions qui ont été émises à ce sujet:

Allah ordonne à Iblis de sortir du paradis dans lequel il résidait et de descendre vers le ciel inférieur.

Allah lui ordonne de quitter le groupe d'anges honorés au sein duquel il avait été admis. Dans ce cas, le mot « descendre » désignera l'abaissement et le déshonneur subi et pas nécessairement un déplacement de haut vers le bas.

Allah lui ordonne de quitter les cieux et de descendre sur terre. (Réf: « Roûh oul Mâniy » Volume 5)

Passage du Qour'aane N°2 :

« Accorde-moi un délai, dit (Satan) jusqu'au jour où ils seront ressuscités. »

Question N°2 : Allah, dès le commencement, créa Adam (alayis salam) mortel, en avait Il informé l'assemblée des anges et des Djinnns qu'il y aurait résurrection ?

Réponse N°2: Selon mon humble opinion, la réponse à cette question se trouve dans un autre passage du Qour'aane qui évoque le même événement, mais avec d'avantage de détails:

(Allah) lui dit : « Ô Iblis, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ? T'enfles-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés ? »

« Je suis meilleur que lui, dit [Iblis,] Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile ».

(Allah) dit : « Sors d'ici, te voilà banni;

et sur toi sera ma malédiction jusqu'au jour de la Rétribution ».

« Seigneur, dit [Iblis,] donne-moi donc un délai, jusqu'au jour où ils seront ressuscités ».

(Sourate 38 / Versets 75 à 79)

Iblis, il ne faut pas l'oublier, était un grand adorateur d'Allah et avait une science étendue (qui ne lui a pourtant servi à rien, nous le savons tous, à cause notamment de son orgueil). Comme il savait que Âdam (alayhis salâm) était un être mortel, en entendant Allah évoquer le Jour de la Rétribution, il en a immédiatement déduit que Adam (alayhis salâm) et ses descendants seront un jour ressuscités, d'où la demande qu'il a faite à Allah et qui est mentionnée dans le verset.

Passage du Qur'aane N°3 :

« Ô Adam, habite le Paradis, toi et ton épouse; et ne mangez en vous deux, à votre guise; et n'approchez pas l'arbre que voici; sinon, vous seriez du nombre des injustes. »(Sourate 7 - Verset 19)

Question N°3: *Adam (alayhis salam) et son épouse sont invités à habiter le Paradis. S'agit il du même Paradis réservé au croyant après le grand jugement ? Dans l'hypothèse où Adam(alayhis salam) a été créé mortel dès le départ, un mortel peut habiter le Paradis?*

Réponse N°3: Comme on l'a vu en introduction de la première réponse, les avis des savants sont partagés quand à la nature du paradis dans lequel avaient été admis Adam (alayhis salâm) et son épouse Hawwa (alayhas salâm). Si l'on considère qu'il s'agissait d'un paradis terrestre, dans ce cas il n'y a aucun problème qui se pose. Par contre, si on considère que ce paradis était le même que celui auquel les croyants auront accès après le Jugement Dernier (« Djannat oul Ma'wâ »), dans ce cas on pourrait éventuellement se poser la question de savoir si un être mortel peut habiter le paradis... Selon mon humble opinion, le fait de séjourner ou non au paradis céleste ne dépend pas du tout du fait que l'on soit mortel ou non, mais dépend sans aucun doute de la volonté divine. Donc, si Allah accorde à un mortel le droit de séjourner au paradis, cela ne pose aucune sorte de problème. A vrai dire, Satan lui-même résidait au paradis céleste avant sa désobéissance, et pourtant nous savons tous qu'il était également mortel. L'Immortalité est un attribut qui est propre à Allah.

Passage du Qur'aane N°4 :

« Puis le Diable, afin de leur rendre visible ce qui leur était caché - leurs nudités - leur chuchota, disant: <Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des Anges ou d'être immortels! »

(Sourate 7- Verset 20)

Question N°4 : *Suite à ce verset, ma confusion croit. Comment ce fait il qu'Iblis soit au Paradis suite à l'ordre d'Allah (Taala) de descendre d'Ici? S'agissait il peut être de descendre en dessous du jujubier de la limite ?*

Réponse N°4: Comme nous l'avion vu dans la réponse N°1, il y a trois opinions qui ont été émises quand à l'endroit à partir duquel Ibliss a été chassé.

Si on considère qu'il a été chassé de l'assemblée des anges et pas des cieux, dans ce cas il n'y a aucun problème à ce qu'il puisse avoir toujours accès au paradis.

Si on considère qu'il a été chassé du paradis et qu'il est donc redescendu en dessous du Jujubier de la Limite, dans ce cas, cela signifie qu'il a eu recours au procédé d'insufflation à distance (« waswasah »).

Wa Allâhou A'lam !
Et Allah est Plus Savant !

<http://muslimfr.com/questions-en-rapport-avec-le-prophete-adam-paix-sur-lui/>